

NULLITÉ DU COMPROMIS DE VENTE : LES PROMESSES À RESPECTER.

Category: [Copropriété](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



Un compromis de vente d'un bien immobilier est un contrat en bonne et due forme.

Le non respect de clauses peut entrainer la nullité de celui-ci. Le cas examiné par la Cour d'Appel d'Aix en Provence est moins rare qu'il n'y parait. L'acheteur souhaitait occuper l'appartement. Malgré un engagement de l'agence, le logement était loué ! La cour a cassé le contrat...

[L'arrêt de la Cour d'Appel d'Aix en Provence 07-11318 du 25/09/2009](#)

